

Editorial | Label cheval de loisir | La phrase du mois | Ethique | Cavall'in Festa
Endurance | La carte d'immatriculation | Formation de juges | Equarrissage
La photo du mois | TREC | Sur le net | Actualité

Editorial

Par Laetitia Taillade

Le député des Alpes-Maritimes Lionel Luca, soutenu notamment par la Fondation Brigitte Bardot et l'actrice Mathilde Seigner, a déposé une proposition de loi visant à modifier le statut juridique du cheval d'animal de rente en animal de compagnie. Sous-entendu, en tant qu'animal de compagnie, il ne sera plus destiné à la consommation. L'intégralité de cette proposition de loi est disponible sur : <http://www.equitable-corse.com/loiluca.pdf>.

A priori, cela irait dans le sens de notre démarche, bien que seul le cheval soit concerné et non les équidés en général. Pourtant, cette proposition ne fait pas l'unanimité.

Le site cheval-mag.com titre "une fausse bonne idée ?", s'inquiétant de la répercussion qu'une telle loi pourrait avoir sur la pratique de l'équitation de sport. Pour lire l'article : <http://www.chevalmag.com/Actualites/Divers/Le-cheval-animal-de-compagnie-une-fausse-bonne-idee>.

Le GESCA*, très représentatif de la filière équine, publie une note juridique s'élevant contre cette mesure, (disponible sur <http://www.equitable-corse.com/gesca.pdf>). (A noter qu'au sein même du GESCA, la polémique gronde puisqu'à la suite de la publication de cette note, une association de protection d'ânes et chevaux s'est retirée du groupement.)

En résumé, "la requalification du statut juridique du cheval aurait des conséquences juridiques et économiques incalculables".

- L'élevage des animaux de rente est aujourd'hui beaucoup plus organisé et contrôlé que celui des animaux de compagnie.
- Le propriétaire d'un cheval comme animal d'élevage a des obligations légales au niveau sanitaire (soins, identification,

installations...), pour le transport (sauf pour les propriétaires particuliers), pour les assurances.

- Le cheval devenant animal de compagnie ne peut plus être considéré comme animal de rapport, alors que depuis la loi des finances de 2004, il est le support d'activités économiques agricoles.

- Aucun texte de loi ne prévoit actuellement l'interdiction à la consommation d'une viande en particulier, cette mesure ne changerait rien pour la viande de cheval.

Si elle s'accompagnait d'une interdiction de consommation de la viande de cheval, la filière trait serait en danger.

Nous sommes plutôt en droit d'espérer des lois concrètes qui puniraient réellement toutes les maltraitements envers les équidés et limiteraient la consommation de la viande chevaline à des animaux élevés uniquement dans ce but, épargnant les équidés de sport et de loisir.

*GESCA : Groupe des Entreprises du Secteur Cheval en Agriculture, particularité de la filière, composé de : Association AQPS, Association Cheval Qualité France, Association des Entraîneurs de Galop, Association des Entraîneurs Propriétaires, Association des Jockeys de Galop, Association Cheval Normandie, Association Européenne des dentistes équins, Association Française du Poney et du Cob Welch, Association France Trait, Association France Poneys et petits chevaux, Association France Irish Cob, Association Française du poney Dartmoor, Association France Débourage, Association Française du poney New-Forest, Association de l'Anglo Arabe, Association Nationale des éleveurs propriétaires de chevaux et poneys, Association Nationale du cheval Arabe et du demi sang Arabe, Association Nationale du Poney Français de Selle, Association Selle Français, Chambre Syndicale du commerce de chevaux de France, Fédération Inter Professionnelle du cheval travail sport loisir, Fédération Européenne des ostéopathes pour animaux, Fédération Normande des éleveurs de chevaux de sport selle français anglo arabe, Groupement à l'amélioration de l'élevage du trotteur français, Groupement des éleveurs de trotteurs du Sud Ouest, Groupement Hippique National, Institut national âne et mulet, Stud Book du trotteur français, Syndicat des entraîneurs drivers et jockeys de chevaux de courses au trot, Syndicat des éleveurs particuliers de trotteur, Syndicat des éleveurs de chevaux de sang, Syndicat National des propriétaires de trotteurs, Syndicat National des entreprises de tourisme équestre, Union des races de chevaux de sport de France, UNIC.

Le label cheval de loisir

Proposé par FAE Equiloisirs

Depuis 1993, les Haras Nationaux et le CNTE (Comité National du Tourisme Equestre) ont mis en place des épreuves permettant à un équidé d'obtenir la "qualification loisir".

Ces épreuves ont pour objectif de mettre en évidence certaines qualités demandées à un cheval, âne ou poney, destiné à la pratique d'une équitation de loisir : caractère confiant, peu émotif, coopératif ; allures suffisamment souples, étendues et équilibrées ; aspect général qui révèle une certaine solidité et un minimum d'harmonie.

On peut ainsi évaluer le tempérament et la qualité du travail d'éducation et de dressage des équidés, en jugeant leur aptitude à gérer leurs réactions.

Les épreuves permettent :

- aux éleveurs de valoriser leur production et le travail d'éducation puis de dressage.
- aux cavaliers de se procurer une monture testée.
- aux professionnels proposant des produits équestres de faire évaluer leur chevaux et de s'en servir comme outil de promotion.

Les épreuves sont ouvertes à tous les chevaux, ânes et poneys identifiés et répondant aux conditions sanitaires en vigueur et aux cavaliers titulaires d'une licence fédérale ou présentant une attestation d'assurance couvrant leur responsabilité civile. Le port de la bombe est obligatoire.

Le domaine d'utilisation du cheval de loisir recouvre toutes les disciplines équestres : l'instruction, la promenade, la randonnée, les disciplines sportives, de travail et de compétition.

Lors des épreuves de qualification, l'équidé est présenté en main et monté, bâti ou attelé. Il est jugé aux trois allures et par des tests comportementaux.

La présentation en main doit permettre aux juges de se faire une idée précise de la morphologie de l'animal, il est donc important d'éduquer l'animal en vue de ce type de présentation (immobilité, pas et trot en ligne...)

Les 3 allures sont évaluées en reprise aux deux mains réunissant plusieurs équidés de taille homogène. Ils ne doivent pas montrer d'agressivité envers les autres ni faire preuve d'un instinct grégaire excessif et ne pas paddocker.

L'éventail des tests comportementaux est large, en voici quelques exemples :

- L'embarquement : ce test met en évidence les qualités de confiance du cheval envers son teneur pour embarquer dans un van (avec ou sans pont) qui lui est, a priori, inconnu. Ce test s'effectue généralement avec un cheval harnaché et sellé ce qui peut être déroutant.

- Le montoir : ce test met en évidence le dressage de base du cheval et son calme. Il doit rester immobile pendant que son cavalier l'enfourche et ne doit pas sortir du cercle avant que le cavalier soit installé de façon stable sur sa selle, étriers chaussés et rênes ajustées. Le cercle de 5 m est destiné au jugement des chevaux de 3 ans, celui de 3 m pour les autres. Ce type de test est également réalisé avec les chevaux attelés sans tenir compte des cercles : le cheval doit se tenir immobile pendant que le meneur monte sur la voiture et ajuste ses guides.

- Les drapeaux :



- Le couloir animé : le cheval doit passer dans un couloir construit avec des piquets de 2m de haut entre lesquels sont tendues des

ficelles sur lesquelles sont accrochés des ballons et des rubans de chantier flottants. Cette difficulté permet d'apprécier la franchise du cheval ainsi que le contrôle de son émotivité.

- Le reculé : le test est installé comme un enclos de 2 x 2 m dont le fond peut s'ouvrir sur une pression modérée. Le but est de faire entrer l'animal dans l'enclos en marche avant et de ressortir en marche arrière. Contrairement aux apparences, ce test n'est pas évident pour les animaux qui peuvent refuser d'entrer et encore plus de ressortir à reculons. La partie ouvrante est là pour éviter des blessures et la destruction du test.

Deux tests de loisir sont inscrits, cette année, au calendrier, en Corse. Le premier s'est déroulé le 25 avril à Equiloisirs :



Le prochain aura lieu le 13 juin à Cavall'in festa à Corte (démonstration et entraînement la veille). Les engagements se font, au plus tard 10 jours avant l'épreuve, auprès de la Délégation Régionale des Haras Nationaux ou de FAE Equiloisirs ou sur le terrain.

Bulletin d'engagement : <http://www.equitable-corse.com/inscriptionloisir.doc>

Source : Haras Nationaux

La phrase du mois

"La sensation la plus intense au trot allongé, c'est cette impression de glisser sur un coussin d'air."

Laura Bechtolsheimer

Ethique d'un cavalier d'endurance et de son équipe

Transmis par Sandra Mazzoni

- Nous ne te poussons pas à faire un effort pour lequel nous ne t'avons pas préparé.
- Nous respectons ton cœur généreux sans te solliciter outre mesure. Il faut savoir où se trouvent tes limites physiques.
- Nous ne prenons pas le risque d'altérer ta santé pour la gloire, l'orgueil ou l'argent.
- Nous veillons à ne pas briser ta carrière d'athlète de façon prématurée.
- Nous ne te délaissions pas si tu échoues ou si tu ne peux plus renouveler cet effort. Nous assumons nos erreurs.
- Nous collaborons tous à ta réussite; si ta forme est intacte après la course, c'est notre plus grande victoire.

Nous aimons notre discipline

Et par-dessus tout le compagnon qui nous la fait vivre.

Cavall'in Festa

La nouvelle édition de Cavall'in festa, du 11 au 13 juin, s'annonce riche en animations et événements, dans des installations repensées.

Nous vous présenterons le programme détaillé dans notre prochain numéro, en voici un avant-goût :

- arrivée et soirée des randonneurs de l'Equicorse
- défilé à cheval
- championnats départemental et régional de dressage, amateur et club
- démonstration, entraînement et concours de test cheval de loisir
- course d'endurance équestre
- Concours label cheval de loisir
- démonstrations de saut d'obstacles, horse-ball, pony games, équitation éthologique
- carrousel des clubs
- grand spectacle équestre
- vente de chevaux

Endurance : un petit résumé sur la Tournée des As d'Endurance en Corse , saison 2010

Par Daniel Guglielmacci

Les 3 derniers concours ont été le support de la tournée des AS dans la région Corse :

- le 7 mars, à Porto-Vecchio, concours organisé par l'association Zappa Horse Endurance
- le 28 mars, à Monticello, concours organisé par la Ferme Equestre d'Arbo Valley
- le 18 avril, à Coti-Chiavari, concours organisé par Molini Compétition

Selon la FFE, la Tournée des As Jeunes endurance est un circuit de concours réservé aux cavaliers des catégories « jeunes » jusqu'à 21 ans, et destiné à :

- garantir à tous les cavaliers, les parents, les entraîneurs, les enseignants l'égalité des exigences sur l'ensemble du territoire,
- participer à l'amélioration du niveau technique des jeunes,
- valoriser les organisations de qualité.

Elle permet de sélectionner les couples qui pourront aller au Championnat des AS Endurance 2010, qui aura lieu à Chalinargues (Cantal) du 13 au 15 aout 2010.

Les concurrents qualifiés en Corse pour participer au championnat de France des AS Jeune, sont donc :

Jeunes cavaliers Amateur Elite 130km :
Fabien Gonzalez (Jelouddah / Ainoha Soldarike)
Cindy Dancre (Héloïse)
Justine Tomaiuolo (Athena)

Juniors Amateur 1 90km
Jessie Juan (Socrate de Gacia)
Anaïs Marques (Déesse / Héloïse / Texan)
Célia Michelangeli (Tennessee)

Minimes Amateur 2 60km
Chjara-Maria Simeoni (Fiora)

Seule petite tristesse, nous ne savons pas encore si Chjara-Maria SIMEONI pourra participer, car il faut normalement au moins deux concurrents par région pour la catégorie "Minimes Amateur 2 60Km"

Enfin, encore un grand merci aux trois organisations et à tous les bénévoles qui ont permis cette saison de mettre en place ce circuit de sélection "Tournée des As d'Endurance en Corse".

Et, bien sûr, un bravo à tous les concurrents pour cette première étape vers leurs réussites sportives futures...



Chjara-Maria Simeoni et Fiora (photo Céline Giorgiaggi)

La carte d'immatriculation d'un cheval

Par Viviane Gabrielli

La carte d'immatriculation d'un cheval est un document officiel qui indique le propriétaire enregistré au SIRE. Lorsque vous achetez un cheval, vous êtes tenu de mettre à jour la carte d'immatriculation de l'équidé auprès du SIRE.

Depuis le 1er mars 2010, la carte papier est devenue payante, le courrier de demande devra donc être accompagné d'un chèque de 10 € à l'ordre de l'IFCE.

Tout changement de propriétaire doit être signalé par l'acheteur dans les 8 jours qui suivent la transaction sous peine d'une amende de catégorie 3.

Duplicata

Si vous ne possédez pas l'original de la carte d'immatriculation de l'équidé, il vous faudra demander un duplicata au SIRE, en envoyant :

- une attestation de vente, si vous n'étiez pas déjà enregistré propriétaire dans le fichier SIRE,
- une déclaration sur l'honneur de perte,
- une déclaration sur l'honneur de propriété,
- un chèque à l'ordre de l'IFCE (voir tarif sur le site internet des Haras Nationaux).

Vous pouvez opter pour un duplicata internet de la carte d'immatriculation (demi tarif).

Formation de juges modèle et allures du cheval

Le 31 mars, le 2 et le 3 avril, à l'initiative de la filière équine Corse, s'est déroulée une formation de juges "modèles et allures du cheval", au siège social du Conseil du Cheval. Huit juges ont obtenu leur diplôme sous la conduite de Monsieur Bernard Viaque, Formateur Instructeur. Le but de cette formation étant de fournir à la Corse des personnes qualifiées afin d'identifier les chevaux corses entrant dans le standard de la race et de pouvoir juger lors de concours modèles et allures les meilleurs chevaux, poulinières, poulains, hongres et étalons de la région.



La photo du mois



Equarrissage, machine arrière

Par Laetitia Taillade

Dans notre dernier numéro, Valérie Laporte, chargée de mission du Conseil du Cheval en Corse, faisait le point sur l'intervention d'ATM Equidés ANGEE afin de faire enlever un équidé décédé à un prix unique, négocié et mutualisé.

Depuis, constatant que les coûts de collecte fixés par les équarrisseurs sont très différents d'une région à l'autre, en fonction de la concentration d'équidés, l'ATM a revu sa copie.

Les tarifs sont désormais régionalisés et varient fortement d'une région à l'autre. On aurait pu s'en douter, les régions Corse et PACA sont les plus chères.

Par exemple, un particulier devra déboursier 450 € pour l'enlèvement d'un cheval s'il passe par l'ATM (contre 180 € en Bretagne).

En s'adressant directement à Equarricorse, donc sans bénéficier d'un tarif mutualisé, l'enlèvement de ce même cheval sera facturé au particulier 389 €. Ce prix comprend la collecte, le transport et l'incinération sur le continent.

Les comptes sont vite faits.

TREC

Un concours club de TREC, en individuel ou par équipe, s'est ajouté au calendrier. Il se déroulera le dimanche 16 mai à la Ferme Equestre d'Arbo Valley, à Monticello.

La Balagne n'avait pas programmé de TREC depuis longtemps et les organisateurs vous ont concocté un PTV fort sympathique.



Sur le net

Dans notre dernier numéro, nous vous annonçons le Jumping International CSI5*, le Saut Hermès, qui se déroulait début avril au Grand Palais à Paris.

Aujourd'hui, nous vous invitons à visiter le site web de l'évènement, en particulier la rubrique "presse", pour y découvrir les photos d'un concours de haut niveau dans un décor exceptionnel.



© Elisabeth Rull

L'adresse : www.sauthermes.org

Actualité

Transmise par le Conseil du Cheval en Corse

Mort du champion Ténor de Baune

Ténor de Baune aurait eu 25 ans le 18 mai. Des coliques l'ont emporté le 18 avril. Ce trotteur, 100% français, avait réussi l'exploit de se présenter, en 1991, au prix d'Amérique invaincu sur 29 courses. Prix qu'il remporta haut la main, drivé, comme toujours, par son propriétaire entraîneur Jean-Baptiste Bossuet.



Et dire, selon la rumeur, que son éleveur, qui ne croyait pas en lui, avait failli l'échanger contre six vaches ! Sa carrière sur les hippodromes prit fin à l'âge de 8 ans, faute de résultats. Il devint ensuite un étalon de référence et parmi ses produits, Fleuron Perrine, Gavroche Perrine et Hermès Perrine ont été des vainqueurs de groupe I.

Depuis 2008, le Prix Ténor de Baune, réservé aux chevaux de 6 ans et qualificatif pour le Prix d'Amérique, lui rend hommage.



*Association de cavaliers indépendants
pour la protection et le sauvetage
des équidés*

Rejoignez-nous !

tél : 04 95 65 37 36 ou 06 10 50 34 29
email : contact@equitable-corse.com
Lieu-dit la Mora - 20260 CALVI

<http://www.equitable-corse.com>